

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir : 1
Votants : 12

L'an deux mil seize
Le 7 avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 30 mars 2016

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2016

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSE : Bruno BESANÇON, Florence MANDON donne pouvoir à Philippe Pellet, Erwan BRACCHI Jean-Michel PIDOLOT

Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de séance.

Vu la fusion au 1^{er} janvier 2016 avec Bièvre Isère Communauté,

M. le maire explique qu'à la demande de Bièvre Isère Communauté, il est nécessaire, afin de bénéficier en 2017 du FPIC, que le taux de toutes les taxes communales augmentent au minimum de 1% .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, avec une abstention, d'augmenter le taux des taxes en 2016 comme suit :

Taxe d'habitation : 13.7%

Taxe sur le foncier bâti : 17.5%

Taxe sur le foncier non bâti : 49.5%

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché